

ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE

2225, boulevard des Seigneurs
Terrebonne, (Québec)
J6X 4A8
Téléphone : 450 -492-3740
Télécopieur : 450- 471-2932

Année scolaire 2021-2022

GUIDE AUX PARENTS



Période de vacances estivales

Veillez noter que l'école sera fermée du **5 juillet au 18 août 2021** inclusivement.



INFORMATIONS AUX PARENTS

PREMIÈRE JOURNÉE DE CLASSE AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE

Vous trouverez avec le présent document le calendrier scolaire de l'école de l'Étincelle pour l'année scolaire 2021-2022. La première journée de classe est prévue le **30 août 2021** pour tous les élèves du préscolaire et du primaire.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Veuillez noter que sur le calendrier 2021-2022 de l'école de l'Étincelle, il reste une journée pédagogique à déterminer par l'école. Vous serez avisés un mois à l'avance de la date choisie pour cette journée.

HORAIRE RÉGULIER DU PRÉSCOLAIRE

L'horaire régulier de fréquentation scolaire pour les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans est le suivant :

Avant-midi → 8 h 44 à 11 h 43
Après-midi → 13 h 04 à 14 h 51

HORAIRE RÉGULIER DU PRIMAIRE

L'horaire régulier de fréquentation scolaire pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année est le suivant :

Avant-midi → 8 h 20 à 11 h 43
Après-midi → 13 h 04 à 15 h 25



ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer l'information au secrétariat au **450-492-3740, poste 1** en mentionnant le nom de votre enfant, son groupe ainsi que le motif et la durée de l'absence **même si vous avez déjà prévenu son professeur**. Le contrôle des absences se fait tous les jours. Si votre enfant est absent pour une longue période (voyage, hospitalisation), vous devez en informer la direction par écrit afin de prendre les dispositions nécessaires pour continuer sa scolarisation. Si votre enfant fréquente le Service de garde **vous devez également signaler son absence au 450-492-3740, poste 2.**

RETARD

Votre enfant doit se présenter au secrétariat pour motiver son retard et récupérer sa carte d'absence.

PARENTS ET VISITEURS

Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents et visiteurs d'entrer obligatoirement par la porte principale située en avant de l'école et de s'identifier au secrétariat. Aucun parent ou visiteur n'est admis sur la cour.

Le secrétariat est ouvert de 7h45 à 15h45 et fermé durant la période du dîner entre 11h45 et 13h00. En dehors de ces heures d'ouverture, veuillez vous présenter à la porte # 2 du Service de garde.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Veillez prendre note que la première assemblée générale de parents aura lieu le mercredi 8 septembre 2021 à 19 heures à la salle polyvalente de l'école de l'Étincelle. Après cette réunion d'information, nous procéderons à l'élection des membres du Conseil d'établissement.

RENCONTRE DE PARENTS

Nous tiendrons une rencontre collective de parents (sans les enfants à moins d'avis contraire) avec les titulaires de vos enfants.

Préscolaire, 1^{re}, 2^e
3^e - 4^e - 5^e - 6^e

26 août 2021 à 19 h 00
2 septembre 2021 à 19 h 00

Lors de ces rencontres, le titulaire de votre enfant vous informera du fonctionnement et des exigences de la classe. La question des devoirs et leçons sera également abordée lors de cette rencontre. Vous trouverez de plus amples détails au verso du calendrier scolaire.

ARRIVÉE À L'ÉCOLE - SURVEILLANCE

Il n'y a pas de surveillance dans la cour d'école avant **8 h 10 le matin et 13 h 01 le midi pour les élèves du préscolaire et du primaire**. Pour des motifs évidents de sécurité, votre enfant ne doit pas arriver dans la cour d'école avant ces heures.

FOURNITURES SCOLAIRES

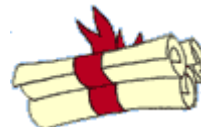
Vous trouverez ci-joint la liste d'effets scolaires et elle sera également versée sur le site WEB de l'école. Il s'agit de fournitures scolaires que vous devez procurer à votre enfant avant l'entrée à l'école le 30 août ainsi qu'un montant pour les photocopies effectuées au cours de l'année scolaire. Vous trouverez également sur la même liste, les cahiers d'activités. L'école ne vend aucune fourniture scolaire autre que l'agenda et les cahiers maison.

À cet effet, vous retrouverez sur cette liste la procédure de paiement.



RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves du préscolaire, de la 1^{re} à la 3^e année qui habitent à plus de 1 km de l'école et les élèves de la 4^e à la 6^e année qui habitent à plus de 1,6 km de l'école sont transportés par autobus **le matin et le soir**. Pour les coordonnées de transport, veuillez consulter la lettre ci-jointe. **Prendre note que les coordonnées de transport seront disponibles sur le site de la commission scolaire à compter du 23 août 2021.**



BULLETIN SCOLAIRE DE FIN D'ANNÉE

L'école vous fera parvenir le dernier bulletin scolaire de votre enfant pour la présente année par courrier électronique au plus tard durant la semaine du 5 juillet 2021. Pour les parents qui n'ont pas d'adresse courriel, assurez-vous d'avoir fait vos changements d'adresse avant le 22 juin 2021.

DÉPART HÂTIF D'UN ENFANT

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez nous en informer par écrit ou par téléphone. Dans la mesure du possible, nous vous demandons de ne prendre aucun rendez-vous chez un spécialiste de la santé pendant les heures de classe. Il est important que votre enfant s'absente le moins souvent possible. Consultez le calendrier scolaire et prenez plutôt vos rendez-vous lors des journées pédagogiques.

Veuillez prendre note que nous n'autoriserons aucun enfant à quitter l'école **seul** pendant l'horaire de fréquentation scolaire. Si vous autorisez le départ de votre enfant avant la fin des cours, vous devez passer le chercher au secrétariat de l'école.

COMMUNICATION AUX PARENTS

Des lettres et des communiqués peuvent être envoyés à la maison en cours d'année. Certains enfants oublient de les remettre à leurs parents. Nous vous invitons à regarder fréquemment dans le sac d'école afin d'en vérifier le contenu. Pour l'année 2021-2022, les messages d'information générale seront envoyés aux parents par courriel. Il est donc important de nous fournir une adresse courriel valide et de vérifier les messages de l'école. De plus, nous vous invitons à visiter régulièrement notre site WEB à l'adresse suivante : deletincelle.csaffluents.qc.ca

PHOTOS SCOLAIRES

Veuillez dès maintenant inscrire à votre agenda la date des photos scolaires :

13 et 14 octobre 2021

La photographie des finissants avec toge sera en mai 2022.



ACTIVITÉS CULTURELLES ET/OU SPORTIVES ET VISITES ÉDUCATIVES

De nature pédagogique, ces activités complémentaires marquent des temps forts au regard des multiples autres talents que l'éducation tend à développer chez les élèves : créativité, communication, prise de décisions, pensée productrice, leadership, etc.

Ces projets d'activités sont préalablement approuvés par le Conseil d'établissement.

Dans le cadre de ces projets d'activités, vous pourriez être sollicités afin d'y travailler à titre de parents bénévoles pour accompagner le groupe de votre enfant. La présence d'accompagnateurs s'avère parfois nécessaire en plus de la présence des titulaires afin d'assurer un encadrement sécuritaire lors de certaines sorties à l'extérieur. Nous comptons sur votre participation pour rendre possible la réalisation de ces projets.

Si votre enfant ne participe pas à une activité, l'enseignant s'assurera que ce dernier reçoive un encadrement pédagogique lors de cette journée à moins que vous ne décidiez de le garder sous votre responsabilité à la maison en informant l'enseignant de votre décision.

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE L'ÉTINCELLE

Dans le présent envoi, vous trouverez le code de vie de notre école. Voici quelques informations supplémentaires afin de préciser certains éléments du code de vie.



COLLATION

Pour la collation, nous recommandons fortement les fruits, les légumes, le fromage, les produits laitiers, etc. Votre enfant ne doit pas apporter de collation pouvant être allergène et nuire à la santé des autres élèves de l'école (ex : aliments contenant des traces d'arachides ou de noix).



TENUE VESTIMENTAIRE

Le choix des vêtements, de la coiffure, des bijoux et des accessoires doivent être convenables et respecter les règles de la propreté et de la décence dans un milieu d'éducation. L'expression de sa personnalité par l'apparence physique doit tenir compte des valeurs de respect de soi et des autres. Dans ce sens :

Je m'habille en fonction des conditions climatiques.

Je porte des vêtements propres et décents.

SOULIERS

De plus, nous tenons à vous souligner qu'en tout temps, nous vous incitons à bien chausser vos enfants : semelle antidérapante, courroie à l'arrière des sandales, orteils protégés... Afin d'assurer la sécurité de nos jeunes, les sandales de plage de type «gougounes» ne sont pas autorisées.



LE VOUVOIEMENT

À l'école de l'Étincelle, le vouvoiement est encouragé. On demande aux élèves d'utiliser le vouvoiement pour s'adresser à un adulte.

CIRCULATION AUTOUR DE L'ÉCOLE

Aucune circulation à bicyclette, en patins, planche ou trottinette n'est permise sur la cour de récréation, dans le stationnement ou sur les allées pavées de l'école.

Les bicyclettes, planches à roulettes, patins à roulettes, patins à roues alignées ou autres sont sous la responsabilité des propriétaires. Les vélos doivent être rangés sur les supports prévus à cet effet et enchaînés. Les autres effets doivent être mis dans un sac.

Par mesure de sécurité, les élèves doivent se déplacer sur les trottoirs et éviter de monter sur les buttes de neige aux abords des stationnements.



OUBLIS OU PERTES D'OBJETS

Il arrive, surtout en début d'année scolaire, que les élèves oublient du matériel ou un vêtement à l'école. Plusieurs reviennent après les heures de classe pour les chercher. Étant donné que nous souhaitons développer l'autonomie chez nos élèves et qu'après les heures de classe les enseignants ne sont pas nécessairement disponibles, il ne sera plus possible **à partir du mois d'octobre** de revenir chercher du matériel **dans** les classes (sauf pour les items à teneur médicale, ex. : médicaments, lunettes, etc.).

Nous constatons que l'école est un lieu privilégié pour les pertes. Il est donc fortement suggéré d'identifier les pièces de vêtements et les articles personnels.

Plusieurs étagères sont installées pour recueillir les objets et vêtements perdus. Cependant, pour des raisons d'hygiène et d'entreposage, un ménage est fait régulièrement. Les vêtements non réclamés seront remis à un organisme de charité. Les bijoux, les clés et les « objets précieux » sont conservés au secrétariat jusqu'en fin d'année.



URGENCE

En cas d'urgence (accident, maladie ou autre situation), l'école communique aussitôt avec la famille ou avec la personne responsable de l'enfant au numéro de téléphone indiqué sur nos listes.

Il est donc extrêmement important de nous communiquer toute modification à l'adresse ou au numéro de téléphone que nous possédons (école et Service de garde). En cas d'impossibilité de rejoindre les personnes responsables, l'école prendra les mesures qu'imposera la situation et s'il advenait des coûts (transport à un centre hospitalier ou autres), ils incomberaient à la famille.



ACCESSIBILITÉ AU TÉLÉPHONE OU MESSAGE DE PARENTS

Les appels téléphoniques à la maison par les élèves ne seront autorisés qu'en cas d'urgence ou de force majeure. De plus, il serait important et respectueux que les parents prévoient à l'avance les changements d'horaire ou d'itinéraire pour leur enfant.

Pour des raisons a priori justifiables, certains parents communiquent avec le secrétariat de l'école pour demander, par exemple : soit que leur enfant se rende à une autre adresse après la classe, soit pour transmettre un message à leur enfant ou encore pour qu'il se rende au Service de garde, etc. **Vous comprendrez que le traitement de ces demandes nécessite du temps (information à l'enfant, à l'enseignant, dérangement de tous les élèves en classe) mais surtout, que ces demandes comportent un risque d'erreur; erreur au niveau de la compréhension du message, erreur lors de la transmission du message, impossibilité de rejoindre l'enfant et/ou l'enseignant, mauvaise compréhension du message par l'enfant, etc. Aussi, nous demandons votre entière collaboration à cet effet.**

Nous vous demandons d'éviter de modifier l'itinéraire de votre enfant. Toutefois, en cas d'extrême urgence et après autorisation de la direction, nous vous assurons de notre collaboration.

TEMPÊTE

En cas de tempête, consultez le site Internet de la Commission scolaire dès 7 h (www.csaffluents.qc.ca).



MANUELS ET VOLUMES DE BIBLIOTHÈQUE

Nous mettons à la disposition de votre enfant certains volumes pour la nouvelle année scolaire. Nous comptons sur votre habituelle collaboration pour lui rappeler que ces volumes sont la **propriété de l'école** et qu'il doit les utiliser le plus proprement possible. S'il y a perte ou bris, nous vous demanderons de défrayer le coût de remplacement. Une équipe de bénévoles s'occupe de la bibliothèque. Vous êtes invités à vous joindre à l'équipe en donnant votre nom à l'enseignant de votre enfant.



SERVICE DE GARDE

Il y a un Service de garde à l'école de l'Étincelle ouvert de **6 h 30 à 18 h 15**.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la technicienne du Service de garde, au 450-492-3740, poste 6128. Elle sera en poste à compter du 11 août 2021. Le Service débutera le **30 août 2021**.

*Veuillez prendre note que si vous attendez le jour de la rentrée, le lundi 30 août 2021, pour procéder à l'inscription de votre enfant, nous exigeons un délai de trois jours avant que votre enfant puisse fréquenter le Service de garde. Aucun changement ne sera permis **entre le 16 août et le 7 septembre 2021.***

En effet, un tel délai est nécessaire afin que nous puissions procéder à l'engagement du personnel, la réorganisation des groupes et des horaires d'activités, l'aménagement des locaux, etc.

Pour tout changement à l'horaire de votre enfant, concernant l'autobus scolaire, en aviser la technicienne du Service de garde avant le début des classes.

ACCÈS AU STATIONNEMENT

Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents qui viennent reconduire et chercher leurs enfants à l'école, de ne pas entrer dans le stationnement du **personnel** avec leur véhicule du côté de la rue **Beauvais**.

Le stationnement des **parents et des visiteurs** est situé sur le boulevard **des Seigneurs** (côté cour d'école).



MOBILIER SCOLAIRE, VITRE ET MATÉRIEL DIVERS

Les coûts reliés aux bris purement accidentels ne sont pas imputés aux parents des élèves. Cependant, s'il y avait bris volontaire ou par négligence d'un bien, une contribution financière sera exigée à la famille.

La *Commission scolaire des Affluents* détient une assurance de responsabilités civiles qu'il ne faut pas confondre avec l'assurance écoliers.



VOL ET INCENDIE

Les assurances de la *Commission scolaire des Affluents* ne couvrent pas les effets personnels des élèves en cas de bris, vol ou d'incendie.

